

WHITE KEN

Société par actions simplifiée au capital de 9.049 euros

Siège social : 62, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris

RCS Paris 793 206 855

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 FEVRIER 2026**

L'an deux-mille vingt-six

Le 27 février,

La soussignée :

La société **MASADA GROUP**, représentée par la société HALLO, elle-même représentée par son représentant légal, Monsieur Arthur Benzaquen,

seule propriétaire des 9.049 actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société

L'Associé Unique,

décide de transférer le siège social de la Société, du 62, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris au 126, rue Réaumur – 75002 Paris, avec effet à compter du 1^{er} mars 2026.

prend acte qu'une activité ne sera conservée à l'ancien siège social de la Société.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts

L'Associé Unique,

décide, en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 4 (*Siège Social*) des statuts de la Société comme suit :

« Article 4 – *SIEGE SOCIAL*

Le siège est fixé au : 126, rue Réaumur – 75002 Paris.

Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective des associés ».

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique, **donne** tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Signé par :

23A10AA839DF478...

MASADA GROUP

Par : HALLO

Par : Arthur Benzaquen